

---

Le service d'aide aux victimes accueille toute personne victime directe ou indirecte d'infraction ayant subi un préjudice matériel ou moral et qui se sent atteinte dans son intégrité.

L'intervention du Service d'aide aux victimes peut intervenir à tous les stades de la procédure, avant même le dépôt de plainte

---



## CONTACTEZ-NOUS

---

16 rue de la demi-lune  
86 000 POITIERS  
05.49.88.01.13  
[france.victimes86@adsea86.fr](mailto:france.victimes86@adsea86.fr)  
[www.aideauxvictimes86.fr](http://www.aideauxvictimes86.fr)



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

## France Victimes 86



## À PROPOS DE NOUS

---

L'intervention du Service d'Aide Aux Victimes est gratuite et confidentielle, à destination des majeurs et mineurs

Avant de rencontrer un Juriste ou un psychologue, il faut de prendre attache téléphoniquement avec le service au 05 49 88 01 13, par mail à l'adresse [France.victimes86@adsea86.fr](mailto:France.victimes86@adsea86.fr), ou sur le site internet [www.aideauxvictimes86.fr](http://www.aideauxvictimes86.fr).

Il vous sera proposé un rendez vous, en présentiel ou téléphonique dans les différentes permanences du SAVI :

- au bureau d'aide aux victimes, au sein du Tribunal Judiciaire de Poitiers
- Au PRISM, 14 rue de la demi lune à Poitiers
- A la maison de quartier de Saint-Eloi
- Au CRIJ de Poitiers
- Dans nos locaux à Châtellerault



Pôle de  
Réparation pénale  
Investigation de  
Soutien éducatif et de  
Médiation

---

Une équipe  
pluridisciplinaire  
est disponible  
dans le but de  
prendre en charge  
la personne  
victime et les  
différents aspects  
de la procédure  
judiciaire

---

## UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

### ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

Informar la victime de ses droits  
(systèmes d'indemnisation, procédure judiciaire...)

Accompagner la victime dans certaines démarches (préparation aux audiences, aux expertises...)

Aider la victime à constituer des dossiers (constitution de partie civile, dossier SARVI,...)

Orienter la victime vers les services spécialisés (Maison des avocats, ...)

### ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Soutien psychologique au cours de la procédure pénale

Écoute de la souffrance de la personne victime

Orienteation adaptée vers un suivi psychothérapeutique

Possible accompagnement des proches et des familles de victimes